

DECRET N° 2010-170 DU 06 MAI 2010

portant approbation des états financiers du
Fonds National de la Microfinance (FNM)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure –type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-178 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-513 du 08 septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de la Microfinance ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et du Ministre de l'Economie et des finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 janvier 2010 ;

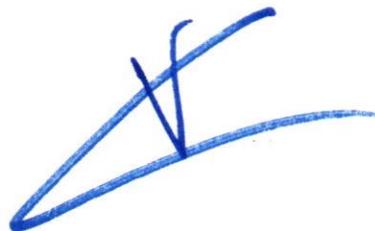
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Fonds National de la Microfinance pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,



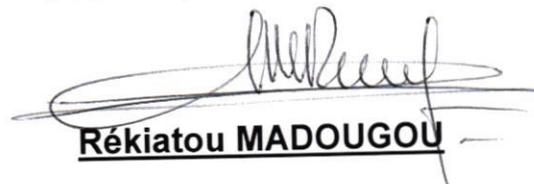
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Microfinance
et de l'Emploi des Jeunes et des
Femmes,



Rékiatou MADOUGOU

AMPLIATIONS: PR: 06 – AN 04 – CC 02 – CS 02 – CES 02 – HAAC 02 – HCJ 02 – 04 – MECPDEPPCAG 4 MEF 04 – MTFP 4 04 –MS 4
AUTRES MINISTERES 25 – SGG 04 – IGE 01 – DGB-DCF-DGTC 05 – BN-DAN-DLC 03 – GCONB-DGCST-INSAE 03 – BCP-CSM-IGAA 03 –
UAC : BU-ENAM-FADESP 03 – UP :BU-FDSP 02 – JO 01.

G

9